

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT  
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	13
- présents	12
- votants	13
- absents	1

Date de convocation :

**10 novembre 2022**

Date d'affichage :

**10 novembre 2022**

VOTE

- POUR	13
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 21/11/2022

Reçu en préfecture le 21/11/2022

Affiché le

ID : 005-210501458-20221116-098\_2022-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

**Séance du mercredi 16 novembre 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 16 novembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

**Présents** : Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Claude GUET – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL.

**Absente et représentée** : Josiane ARNOUX.

Isabelle De Colombel est nommée secrétaire de séance.

### DELIBERATION N°098/2022 : MARCHÉ DE FOURNITURE D'ÉLECTRICITÉ POUR LA PATINOIRE – DECLARATION D'INFRUCTUOSITÉ

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et, notamment, son article L2121-29,

**Vu** le Code de la commande publique et, notamment, ses articles R2185-1 et R2185-2,

**Le Maire** indique qu'une consultation a été lancée le 28 octobre dernier afin de de souscrire un contrat de fourniture d'électricité pour le fonctionnement de la patinoire.

A l'issue du délai de mise en concurrence, la commune n'a reçu aucune offre.

Il propose de consulter, sans publicité, les trois fournisseurs qui ont retiré le dossier, en précisant que les conditions initiales du marché ne seront pas substantiellement modifiées.

**Le conseil municipal délibère et décide :**

- ☞ **DE DECLARER** infructueux le marché de fourniture d'électricité pour la patinoire
- ☞ **D'AUTORISER** le Maire à consulter trois fournisseurs sans publicité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme  
**LE MAIRE,**  
Rodolphe PAPET

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le  
et publication ou notification du

**21 NOV. 2022**

